

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

27/07/2022

N° E22000128 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 20/07/2022, la lettre par laquelle Monsieur le maire de SINARD demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de révision allégée numéro 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Sinard (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Martine HENRIOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de SINARD et à Madame Martine HENRIOT.

Fait à Grenoble, le 27/07/2022

Pour le Président,
Le Vice-Président,



Vincent L'HÔTE